

■ ■ ■ GESTION DU CFE IMPÔTS

Loueur en meublé non professionnel, associations non employeuses, sociétés en participations et sociétés de faits

Chaque personne exerçant une activité économique est tenue de la déclarer. Cette déclaration s'effectue au Centre de Formalités des Entreprises compétent en fonction du statut de l'exploitant et de son activité (articles R123-1 et suivants du code de commerce)

Depuis le 2 janvier 2013, la compétence des centres de formalités des entreprises des services des impôts a été transférée aux greffes des tribunaux de commerce.

Les activités concernées sont :

- Les loueurs en meublés non professionnels ;
- Les loueurs individuels de biens meubles tels que loueurs de wagon, loueur de fonds de commerce ;
- Les quirataires de navire ;
- Les indivisions ;
- Les sociétés de fait ;
- Les sociétés en participation ;
- Les associations non employeuses et assujettis à la TVA ou redevable de l'IS (Loi 1901, AARPI);
- Les fiducies ;
- Les copropriétaires de navires.

Si vous devez procéder à votre déclaration, il y a lieu de déposer à celle-ci auprès du greffe du tribunal de commerce.

Il y aura lieu de compléter le formulaire nécessaire à cette déclaration.

Le formulaire devra être signé en original par le déclarant ou son mandataire accompagné, le cas échéant, d'un pouvoir.

Ces déclarations sont gratuites et ne nécessitent aucun justificatif.

Les formulaires autres que ceux relatifs aux personnes physiques exerçant l'activité de loueur en meublé non professionnel devront être transmis à l'adresse suivante :

Greffe du tribunal de commerce
Service DGFIP
1 quai de la Corse
75198 Paris cedex 04

Les déclarations relatives aux personnes physiques exerçant l'activité de loueur en meublé non professionnels devront être effectuées par voie dématérialisée sur le site [infogreffe](http://infogreffe.fr).

Cet accès donne au déclarant la possibilité de saisir en ligne ses déclarations et de suivre le traitement de son dossier depuis son tableau de bord.

Listes des activités et des formulaires dédiés :

Activités	Formulaire
Création	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les loueurs en meublés non professionnels, ✓ Les loueurs individuels de biens meubles tels que loueurs de wagon, loueur de fonds de commerce ; ✓ Les quirataires de navire ; 	POi
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sociétés de fait, ✓ Les sociétés en participation ✓ Les fiducies ✓ Les copropriétaires de navires 	FCM
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Associations non employeuses ✓ AARPI non employeuses 	M0 association
Modifications et radiations	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les loueurs en meublés non professionnels, ✓ Les loueurs individuels de biens meubles tels que loueurs de wagon, loueur de fonds de commerce ; ✓ Les quirataires de navire ; 	P2/P4i
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sociétés de fait, ✓ Les sociétés en participation ✓ Les fiducies ✓ Les copropriétaires de navires 	FCM